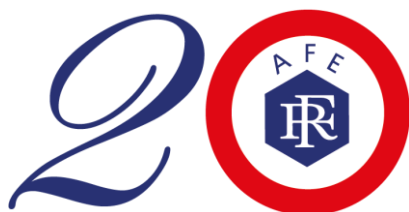


12 au 18 octobre 2024



**RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR**

DD-CE 1/10.2024-gouv

Ministère du Commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'Étranger

Objet : Ressources et moyens - regroupement Business France et Atout France

VU

- Le décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France.

CONSIDÉRANT

- La déclaration de politique générale du 1er octobre 2024 faite par le Premier Ministre: « *Nous mutualiserons et regrouperons des agences, des opérateurs et des fonds qui partagent des objectifs communs, comme Business France et Atout France* ».
- La mission de Business France de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer le commerce extérieur et l'image économique de la France à l'international.
- Le contrat d'objectifs et de moyens de Business France pour la période 2023-2026.
- La baisse des crédits budgétaires alloués à Business France pour les programmes 134 et 112 dans le cadre du Projet de loi de finances 2025.
- L'ampleur du déficit commercial français (127 mds d'Euros en 2023)

DEMANDE

- Le maintien des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan Business France 2023-2026, compte tenu de la situation déficitaire de notre commerce extérieur et des missions variées de cet opérateur public national dans le soutien à l'exportation des entreprises françaises.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en
------------------	-------------------------------	--------------------

		séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE